



UNION AFRICAINE
**BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES**



STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DE L'AFRIQUE (LiDeSA)

2015 - 2035

RESUME

Transformer le secteur de l'élevage Africain pour une croissance équitable accélérée

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE DE L'AFRIQUE (LiDeSA)

2015 - 2035

Une feuille de route vers la prospérité du secteur de l'élevage

**Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture
Commission de l'Union africaine**

RESUME

Transformer le secteur de l'élevage africain pour une croissance équitable accélérée

JANVIER 2015

Contents

	AVANT-PROPOS	vii
	REMERCIEMENTS	ix
1.	INTRODUCTION	11
2.	VISION, BUT, APPROCHE STRATEGIQUE ET PRINCIPES DIRECTEURS	15
2.1	<i>Vision et but</i>	15
2.2	<i>L'approche stratégique et les stratégies générales</i>	15
2.3	<i>Principes directeurs</i>	17
3.	OBJECTIFS STRATEGIQUES ET RESULTATS ESCOMPTES	19
4.	PARTIES INTERESSEES DU SECTEUR	27
5.	CADRE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT	28
6.	RESPONSABILITE, SUIVI ET EVALUATION	28
7.	RISQUES ET HYPOTHESES	29
7.1	<i>Risques et flexibilité</i>	29
7.2	<i>Hypothèses</i>	29
8.	MECANISMES D'ACCELERATION DE LA MISE EN OEUVRE	31
8.1	<i>Au niveau panafricain</i>	31
8.2	<i>Au niveau régional</i>	31
8.3	<i>Au niveau national</i>	32
	CONCLUSION	32

AVANT-PROPOS

L'élevage est un moyen de subsistance crucial pour les populations rurales d'Afrique, et revêt une importance stratégique majeure pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle du continent, et le commerce intra-africain et international. Le secteur de l'élevage africain contribue pour 30 à 50% au PIB agricole, et a le potentiel de générer à la fois une croissance fondée sur l'agriculture et la transformation socioéconomique envisagée dans la Déclaration de Malabo de juin 2014 sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance, qui fait partie du cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. C'est pour cette raison que les responsables de l'élaboration des politiques africaines admettent généralement qu'il est nécessaire d'améliorer la production animale afin de satisfaire la demande croissante en aliments d'origine animale des consommateurs africains sans cesse plus urbanisés.

Il est de plus en plus communément admis qu'en l'absence d'une production animale accrue la solution incontournable pour satisfaire cette demande croissante sera une augmentation des factures d'importation de produits d'élevage pour de nombreux pays africains. En outre, l'incapacité de transformer et de développer le secteur de l'élevage africain produira des effets non souhaitables, notamment : un frein à la croissance des industries locales, une absence d'opportunités d'emploi pour les jeunes qui constituent la majeure partie de la population d'Afrique, une réduction des revenus des éleveurs africains et des autres acteurs des filières de l'élevage, et une perte des recettes fiscales.

Compte tenu de ces défis et opportunités du secteur de l'élevage, la Commission de l'Union africaine a été chargée, par décision de la Vingt-quatrième Session ordinaire du Conseil exécutif (Addis-Abeba, janvier 2014), de diriger et de coordonner l'élaboration d'une Stratégie de développement de l'élevage pour Afrique (LiDeSA) dont l'objectif est de transformer le secteur de l'élevage par l'exploitation du potentiel sous-utilisé. Cette décision s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Neuvième Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les ressources animales, tenue à Abidjan en Côte d'Ivoire au mois d'avril 2013.

La stratégie LiDeSA a été élaborée à la faveur d'une subvention de la Fondation Bill & Melinda Gates et d'un processus de concertation inclusif véritablement africain, qui a fait appel aux experts compétents de toutes les régions d'Afrique et a impliqué les parties prenantes aux niveaux régional et national. Il s'agit d'une stratégie de 20 ans (2015- 2035) qui vise à aborder les besoins et défis de développement de l'Afrique. LiDeSA est alignée sur les stratégies régionales, cadres politiques et directives en cours de mise en œuvre,

et se situe dans la ligne du Cadre du Programme de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et de l'Agenda 2063, aux niveaux du continent, des Communautés économiques régionales et des États membres. Il s'agit d'une initiative véritablement africaine, conçue et formulée en Afrique, qui préconise l'élimination des approches du « scénario inchangé » ou « business as usual », et se concentre sur l'augmentation des investissements provenant de sources publiques et privées en vue de la transformation du secteur de l'élevage pour une contribution accrue au développement socioéconomique et à une croissance équitable.

Le défi qu'il nous faut relever est la mise en œuvre de la stratégie LiDeSA. A cet effet, la Commission de l'union africaine et son entité technique spécialisée dans le domaine, à savoir le Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA), sont à la recherche d'éventuels partenaires au développement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique, pour l'élaboration de programmes à même de mettre en œuvre avec efficacité cette stratégie, afin d'atteindre les résultats et effets escomptés. Si la stratégie LiDeSa est mise en œuvre comme prévu, elle contribuera de manière décisive à la transformation du secteur de l'élevage africain, en tant que facteur majeur du développement socioéconomique, de la croissance équitable et de la réduction de la pauvreté.

S.E. Madame Tumusiime Rhoda Peace
Commissaire, Economie rurale et Agriculture

REMERCIEMENTS

L'élaboration d'une stratégie, en l'occurrence une stratégie continentale du secteur de l'élevage couvrant cinquante-quatre États membres africains, huit communautés économiques régionales et une diversité de partenaires aux mandats différents, est loin d'être une mince affaire. Il convient de signaler, avant tout, que l'achèvement de sa formulation dans un laps de temps d'un an est une réussite notable. Grâce au soutien, à la coopération et à l'engagement des différents intervenants dans le processus, nous disposons maintenant d'une stratégie de développement du secteur de l'élevage pour le continent africain.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux représentants des États membres, des Communautés économiques régionales et de toutes les autres parties prenantes qui ont infatigablement mis à disposition leurs énergies et compétences au cours des débats et dans l'identification des problèmes et solutions du secteur de l'élevage en Afrique. Nous remercions spécialement les 10 experts qui, malgré les circonstances difficiles liées aux contraintes de temps et de ressources dans lesquelles ils ont travaillé, ont réussi à effectuer une évaluation rapide et précise et donné une vue d'ensemble du secteur de l'élevage sur le continent.

L'engagement des ministres africains du Développement de l'Elevage dans le processus de formulation de la stratégie en particulier, et dans le secteur en général, malgré les intérêts nationaux concurrents et tout aussi importants, mérite les plus hauts éloges et honneurs. De même, l'engagement des membres du Groupe de formulation de la LiDeSA, habilement dirigé par S.E. Madame Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire pour l'Economie rurale et l'Agriculture à l'Union africaine, suscite notre plus grande admiration. Nous exprimons nos vifs remerciements à l'endroit de la Commission de l'Union africaine pour son soutien impeccable canalisé par l'intermédiaire de S.E. Madame la Commissaire pour l'Economie rurale et l'Agriculture.

Le soutien financier rapide et inconditionnel de la Fondation Bill et Melinda Gates à la formulation de la LiDeSA est un geste de grande générosité qui mérite d'être mentionné ici. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude aux fondateurs et au personnel de la Fondation pour leur précieuse assistance accordée au processus.

Enfin, je suis profondément reconnaissant envers tous les membres du personnel de l'UA-BIRA, pour leur engagement remarquable et leurs efforts infatigables dans la coordination et l'orientation technique du processus en vue de l'atteinte des résultats escomptés.

À vous toutes et tous, je voudrais vous dire que je ne trouve pas les mots qui puissent exprimer suffisamment, au nom du continent africain, l'immense gratitude que nous ressentons.

Pr Ahmed El-sawalhy
Directeur de l'UA-BIRA

I. INTRODUCTION

A la suite de sa décision prise lors de sa Vingt-quatrième Session Ordinaire tenue du 21 au 28 janvier 2014 à Addis-Abeba (EX.CL/Dec.792(XXIV)), le Conseil Exécutif a demandé, entre autres choses, à la Commission de l'Union africaine de diriger et de coordonner le processus d'élaboration d'une stratégie de développement de l'élevage pour l'ensemble du continent, qui pourra accélérer les réformes dans le secteur et faire pleinement fructifier son potentiel, et de lui faire rapport au mois de janvier 2015. Cette décision a été fondée sur la recommandation d'augmenter et de soutenir les investissements dans le secteur de l'élevage, qui a été formulée par les Ministres en charge des Ressources animales lors de leur Neuvième Conférence tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 18 et 19 avril 2013.

La recommandation de la Neuvième Conférence des Ministres en charge des Ressources animales a été guidée par l'évolution de la demande d'animaux et de produits animaux en Afrique, qui indiquent que d'ici 2030 à 2050, la demande augmentera de deux à huit fois en raison de divers facteurs, en particulier la croissance démographique dans les zones urbaines et l'accroissement des revenus. Les projections indiquent que si le scénario actuel dans le secteur de l'élevage (faiblesse des investissements publics et privés et de la croissance) est maintenu, la demande sera supérieure à la production, et une telle tendance conduira à un déficit critique des protéines de qualité d'origine animale, avec des impacts négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nombreux ménages en Afrique. La solution alternative pour satisfaire cette demande croissante sera de recourir aux importations pour combler les énormes déficits susceptibles d'être engendrés par ce déséquilibre. En conséquence, une telle solution produira des effets non souhaitables, notamment : une augmentation des factures d'importation des produits d'élevage pour les pays africains, un renchérissement des produits animaux, une crise éventuelle en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de sécurité sanitaire des aliments, un frein à la croissance des industries locales, une privation d'opportunités d'emploi pour des millions de jeunes, une réduction des revenus des éleveurs africains et d'autres

acteurs des filières de l'élevage, et une perte des recettes fiscales.

Le secteur de l'élevage en Afrique a le potentiel de catalyser la croissance axée sur l'agriculture et la transformation socioéconomique préconisées dans la Déclaration de Malabo¹. L'Afrique est dotée d'immenses ressources en terres, eau et pâturages, dont la plupart sont sous-utilisées et sous-développées. En outre, la plupart des animaux domestiques africains sont élevés sur des pâturages naturels, et pourraient faire l'objet des marchés de niche s'ils étaient bien valorisés. Cependant, ce secteur est confronté à de nombreux défis qui l'empêchent de satisfaire la demande croissante d'animaux et de produits animaux et de contribuer de manière significative à la croissance économique. Les évaluations effectuées dans les cinq régions géographiques de l'Afrique ont révélé que le secteur est affecté par divers problèmes, notamment des déficiences en ce qui concerne les races, les capacités de production, la productivité et la disponibilité des terres de qualité, les systèmes de santé animale et les mesures de contrôle des maladies, l'insuffisance des ressources fourragères et en eau, la fourniture des intrants et la prestation de services, la production de valeur ajoutée, les informations et les infrastructures de marché, la compétitivité des produits d'élevage africains et enfin l'application et le respect des normes sanitaires et phytosanitaires. A cela s'ajoutent le manque de cadres politiques, législatifs et institutionnels et l'application inadéquate des technologies, connaissances et compétences disponibles.

En Afrique, la plupart des animaux domestiques appartiennent à des éleveurs pratiquant des systèmes d'élevage extensifs dans les zones arides et semi-arides et à de petits exploitants engagés dans des systèmes mixtes agriculture-élevage, axés sur la subsistance. La majorité des propriétaires d'animaux sont des paysans pauvres sans orientation commerciale. En outre, les investissements passés des secteurs public et privé dans le développement de l'élevage ont été en grande partie axés sur des projets et fragmen-

¹La Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et une amélioration des moyens de subsistance a été adoptée lors de la Vingt-troisième Session Ordinaire de la Conférence de l'UA tenue à Malabo (Guinée Equatoriale) les 26 et 27 juin 2014, sous le thème de l'Année de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire en Afrique.

tés, sans grande attention pour le développement institutionnel à long terme. De plus, les investissements privés dans l'élevage, qui devraient catalyser une croissance accélérée et équitable, stimuler la croissance dans d'autres secteurs et galvaniser une transformation socioéconomique d'envergure, ont été limités par l'absence d'environnements politiques favorables, le manque d'infrastructures appropriées et la non-disponibilité de services fiables d'approvisionnement en intrants essentiels, rendant ainsi le secteur non compétitif et peu attrayant aux yeux des investisseurs. Les investissements appropriés dans le secteur de l'élevage lui permettront non seulement de contribuer considérablement à l'accélération de la croissance économique, mais également de servir de catalyseur pour la croissance d'autres secteurs et l'atteinte des objectifs de développement tels que la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'élimination de la faim, l'amélioration des revenus et le renforcement de la résilience.

Néanmoins, il existe de nombreux exemples de bonne performance du secteur sur le continent. On peut citer par exemple le secteur de la viande en plein essor dans des pays comme le Botswana, la Namibie et le Swaziland, la croissance et le développement du sous-secteur laitier emmenés par des petits producteurs au Kenya, l'exportation d'animaux vivants de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Éthiopie, Somalie et Soudan) vers le Moyen-Orient, la mobilité transfrontalière et la résilience pastorale dans la région de la CEDEAO, l'utilisation et la conservation de l'eau en Afrique du Nord et l'éradication réussie de la peste bovine du continent. Ces exemples sont encourageants et montrent que la transformation du secteur est réalisable en Afrique.

Dans ses réactions à la décision du Conseil Exécutif, la CUA - par l'intermédiaire de l'UA-BIRA - a dirigé un processus multipartite comprenant des évaluations complètes du secteur, des concertations, et des analyses approfondies des situations de l'élevage dans les cinq régions de l'Afrique. Ce processus a débouché sur l'identification des problèmes qui affectent le secteur sur le continent. Ces problèmes ont été présentés dans un document de réflexion, qui a guidé la formulation de la présente stratégie.

En tant que partie intégrante du secteur agricole au sens large, la stratégie de développement de l'élevage est guidée par la vision et les objectifs d'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture africaine, exprimées dans la Déclaration de Malabo. De plus, la présente stratégie s'inspire du cadre de résultats du PDDAA ; et elle guidera et aidera les pays et les CER dans la formulation des priorités d'investissement dans l'élevage, dans le cadre de leurs plans d'investissement agricole. En outre, elle est conforme à l'Agenda 2063, une stratégie de 50 ans pour le continent africain dans tous les domaines du développement social et économique. Elle permettra de positionner le secteur de l'élevage en tant que facteur-clé de la croissance agricole annuelle dont l'objectif est fixé à 6% dans les États membres de l'UA, contribuant ainsi de manière significative à la croissance économique nationale. En outre, elle permettra de guider et d'intégrer les efforts déployés par les parties prenantes pour relever les principaux défis de développement auxquels le secteur doit faire face.

Cette stratégie permettra également de mener des actions coordonnées aux niveaux continental, régional et national, de promouvoir la synergie dans la résolution des problèmes critiques qui se posent au développement de l'élevage et de déclencher des actions concrètes qui conduiront à la réalisation du plein potentiel du secteur de l'élevage pour contribuer de manière significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement économique durable.

2. VISION, BUT, APPROCHE STRATEGIQUE ET PRINCIPES DIRECTEURS

2.1 Vision et but

La vision et le but de la stratégie se réfèrent tous les deux aux aspects de transformation, compétitivité et durabilité du secteur de l'élevage, tout en contribuant de manière significative au développement économique, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au bien-être humain. La vision et les objectifs sont énoncés ci-dessous.

2.1.1 Vision

Un secteur de l'élevage compétitif et durable qui contribue de manière significative à la prospérité de l'Afrique.

2.1.2 But

Transformer le secteur de l'élevage africain pour améliorer sa contribution au développement socio-économique et à une croissance équitable.

2.2 L'approche stratégique et les stratégies générales

L'approche stratégique adoptée repose sur la transformation du secteur de l'élevage par des investissements importants en vue de permettre une résolution effective des principaux problèmes qui affectent le secteur. L'objectif visé par la stratégie sera atteint si les systèmes d'élevage extensifs actuels sont transformés en systèmes dynamiques orientés vers le marché ; et ceci ne sera possible que lorsque les défis structurels et fonctionnels affectant le secteur auront été relevés. Ce programme de transformation sera réalisé à travers l'augmentation des investissements des secteurs privé et public à des niveaux capables de relever la croissance annuelle à 5-6% afin de réduire la dépendance vis-à-vis des importations et de maintenir aux plus bas niveaux possibles les déficits commerciaux.

La transformation du secteur conduira aux améliorations dans les domaines ci-après : races, capacités de production, productivité, disponibilité et utilisation des terres de qualité, ressources fourragères et en eau, état

de santé, systèmes de santé animale, mesures de contrôle des maladies, fourniture d'intrants et prestation de services, production de valeur ajoutée, informations et infrastructures de marché, compétitivité des produits d'élevage africains, application et conformité avec les normes sanitaires et phytosanitaires. Elle devra également prendre en main l'amélioration des cadres politiques, législatifs et institutionnels ainsi que l'application des technologies, connaissances et compétences disponibles. Elle devrait enclencher la commercialisation progressive des systèmes d'élevage africains largement extensifs dans les zones arides et semi-arides et les petites exploitations pratiquant des systèmes agro-pastoraux.

Le Cadre du PDDAA et l'Agenda 2063 préconisent un changement radical de l'économie politique des investissements agricoles : elle doit se fonder sur des informations factuelles, être inclusive, participative et orientée vers les résultats. Ils recommandent l'élimination de la pratique du scénario inchangé ou « Affaires comme d'habitude », consistant à prendre des décisions d'investissement technique sans nécessairement établir un lien entre ces derniers et la qualité souhaitée des résultats économiques et de développement. L'approche stratégique veille à ce que les investissements correspondent aux besoins réels du secteur, et soient donc conçus pour exploiter le potentiel de l'élevage en vue d'une croissance économique équitable et d'un développement socio-économique durable. Il est donc crucial de s'assurer que cette stratégie engendre une transformation claire en matière d'investissement en faveur du développement du secteur de l'élevage afin d'aboutir à un changement significatif.

Le changement escompté n'aura lieu que si des mesures incitatives suffisantes sont fournies au secteur privé pour que celui-ci puisse accroître sensiblement ses investissements dans l'élevage. Les changements spectaculaires opérés dans le secteur de l'élevage, dans certains pays en développement et émergents à revenu intermédiaire, mettent en exergue le rôle crucial du secteur privé dans la genèse des changements qui ont suscité les révolutions de l'élevage dans ces économies. Ces changements ont été mis en œuvre par les grandes entreprises, les petites exploitations et les petites et moyennes

entreprises (PME) essentiellement informelles, qui ont un rôle central à jouer dans le déclenchement des changements nécessaires.

Le rôle principal du secteur public, outre la responsabilité de garantir les services relevant du bien public, sera de créer des conditions à même de stimuler les investissements du secteur privé de manière durable.

Cette approche stratégique est en conformité avec la Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation de l'agriculture pour une prospérité partagée et une amélioration des moyens de subsistance. Ceci signifie que parallèlement au soutien des efforts de commercialisation en vue d'une croissance accélérée, les moyens de subsistance fragiles dans les systèmes de production extensifs seront également protégés et appuyés.

2.3 Principes directeurs

La mise en œuvre de la stratégie sera fondée sur les principes de subsidiarité, de complémentarité et d'avantage comparatif, et tiendra compte des mandats et des relations des différentes institutions concernées. La transparence et la responsabilité mutuelle seront également des principes essentiels, et des mécanismes seront mis en place pour veiller à ce qu'ils soient respectés. Un accent particulier sera mis sur la création de partenariats solides mutuellement bénéfiques entre les différentes parties prenantes aux niveaux national, régional et international, sur la base des expériences et leçons tirées de l'exécution réussie de programmes continentaux précédents dans le secteur de l'élevage.

3. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET RESULTATS ESCOMPTES

Les objectifs stratégiques qui conduiront à l'atteinte du but précité sont repris ci-dessous :

1. Attirer les investissements publics et privés dans les différentes filières de l'élevage ;
2. Améliorer la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage ;
3. Améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des technologies, des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans la filière de l'élevage ;
4. Améliorer l'accès aux marchés, les services et la production de valeur ajoutée.

3.1 Objectif stratégique 1 : Attirer les investissements publics et privés dans les différentes filières de l'élevage

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
1.1	Identification, cartographie et promotion des filières prioritaires ayant des avantages comparatifs aux niveaux national et régional	1.1.1	Procéder à une cartographie, analyse et comparaison des filières
		1.1.2	Réévaluer et documenter les avantages socio-économiques
1.2	Appréciation de la valeur des actifs, des avantages socio-économiques et du potentiel du secteur de l'élevage	1.2.1	Promouvoir un plaidoyer fondé sur des informations factuelles concernant la valeur et les avantages de l'élevage
		1.2.2	Créer des conditions favorables et des mesures incitatives pour soutenir les investissements privés
1.3	Elaboration et mise en œuvre des politiques d'investissement des secteurs public et privé, des mesures incitatives et des cadres réglementaires pour améliorer les performances des filières prioritaires de l'élevage	1.3.1	Élaborer des cadres d'investissement spécifiques pour les filières prioritaires
		1.3.2	Promouvoir et mettre en place un mécanisme de financement novateur pour appuyer les filières
		1.3.3	Renforcer les liens et la collaboration intersectoriels pour améliorer le financement public et assurer le développement des infrastructures en vue de soutenir les filières de l'élevage

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
		1.3.4	Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui protègent les biens publics contre les externalités négatives
1.4	Mise en place des mécanismes de protection visant à minimiser l'impact des externalités négatives sur les biens publics	1.4.1	Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui protègent les biens publics contre les externalités négatives

3.2 Objectif stratégique 2 : Améliorer la santé animale et accroître la production, la productivité et la résilience des systèmes d'élevage

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
2.1	Amélioration des systèmes de santé animale, atténuation de l'impact des maladies animales	2.1.1	Renforcer la gouvernance vétérinaire, les systèmes de santé animale et la prestation de services
		2.1.2	Renforcer et harmoniser les programmes d'enseignement et les formations vétérinaires
		2.1.3	Harmoniser et mettre en application les législations vétérinaires et sur les médicaments, les normes de santé animale et de bien-être animale.
2.2	Minimisation des impacts des maladies animales sur la production et la productivité animales et la santé publique	2.2.1	Contrôler et éradiquer progressivement les maladies animales et zoonoses prioritaires
		2.2.2	Soutenir l'approche « Une Seule Santé » et les mécanismes transfrontaliers / régionaux de coordination pour l'harmonisation des approches de prévention et de contrôle des maladies, qui sont alignées sur le programme d'intégration de l'UA.
2.3	Amélioration du potentiel génétique et de la productivité des animaux	2.3.1	Accélérer l'amélioration génétique et l'accès aux races appropriées, productives et résistantes qui correspondent le mieux aux systèmes de production / environnements locaux, à la faveur des processus innovants de recherche et développement, des PPP et des TIC.
		2.3.2	Elaborer et promouvoir des cadres institutionnels et politiques favorables, inclusifs et intégrés pour la gestion durable des ressources génétiques animales

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
		2.3.3	Procéder à l'inventaire, la caractérisation et l'utilisation innovante des bio-ressources indigènes (par exemple les microbes du rumen et du lait, les gènes) avec une application industrielle et commerciale potentielle dans les systèmes de production africains
		2.3.4	Elaborer et mettre en œuvre des programmes innovants et durables d'amélioration génétique et de conservation aux niveaux national et régional
		2.3.5	Développer des systèmes d'approvisionnement appropriés et plus efficaces en matériel génétique approprié et de qualité supérieure
		2.3.6	Développer et soutenir des partenariats communautaires public-privé inclusifs et des modèles d'affaires pour la production, la mise en œuvre et l'approvisionnement en ressources génétiques appropriées
2.4	Amélioration de la disponibilité et de l'accès aux aliments de qualité pour animaux et à l'eau	2.4.1	Obtenir l'accès aux ressources naturelles (pâturages et eau) cruciales pour l'élevage aux niveaux national et régional
		2.4.2	Formuler des cadres politiques favorables et intelligents de subvention, d'utilisation et de gestion de l'eau, et des partenariats appropriés pour la collecte, le stockage et la conservation de l'eau, des modèles d'affaires et la distribution des eaux souterraines et de surface
		2.4.3	Effectuer un inventaire des ressources alimentaires animales et développer / revitaliser les politiques et systèmes pour la recherche et la mise au point d'aliments pour animaux
		2.4.4	Promouvoir des mesures incitatives, des partenariats et des modèles de prestation pour un meilleur accès aux technologies existantes relatives aux aliments pour animaux, leur multiplication et utilisation

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
		2.4.5	Créer un environnement favorable, des modèles et des mesures incitatives pour améliorer la production commerciale, la transformation, la commercialisation et l'utilisation des aliments pour animaux
		2.4.6	Créer un environnement favorable, des modèles et des mesures incitatives pour améliorer la production commerciale, la transformation, la commercialisation et l'utilisation des aliments pour animaux
2.5	Promotion de l'intensification des systèmes d'élevage	2.5.1	Identifier les zones à fort potentiel pour l'intensification et le développement de modèles appropriés aux niveaux national et régional
		2.5.2	Développer un environnement favorable pour soutenir, motiver et renforcer les capacités en vue d'une transition vers une production plus intensive et la gestion des facteurs externes
		2.5.3	Procéder à des processus de recherche et de développement innovants dans les systèmes d'intensification, mettre à l'échelle et améliorer la diffusion des technologies existantes
2.6	Gestion des risques liés aux changements et variabilité climatiques	2.6.1	Promouvoir la prise en compte du changement et de la variabilité du climat dans la planification et le développement et adopter les technologies appropriées
		2.6.2	Promouvoir des mécanismes d'alerte précoce et de préparation aux catastrophes telles que sécheresses, inondations et autres
2.7	Mise en place de mesures de protection sociale, et diversification des moyens de subsistance	2.7.1	Créer un environnement propice au renforcement et à l'exploitation des mécanismes de protection sociale et des filets de sécurité sociale traditionnels
		2.7.2	Créer un environnement favorable et des mesures incitatives pour la diversification des revenus de l'élevage et l'engagement productif et durable dans des moyens de subsistance alternatifs

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
2.8	Amélioration de la santé environnementale et des services écosystémiques	2.8.1	Développer un environnement favorable et promouvoir l'innovation, les mesures incitatives et les partenariats pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dégradation et d'autres impacts négatifs
		2.8.2	Créer un environnement favorable pour institutionnaliser et créer des mesures incitatives en vue d'une amélioration des services écosystémiques pour l'élevage, y compris les services de biodiversité, le crédit carbone, le recyclage des nutriments et la contribution aux systèmes de recharge de l'eau.

3.3 Objectif stratégique 3 : Améliorer l'innovation, le développement et l'utilisation des capacités et des compétences entrepreneuriales des acteurs engagés dans les filières de l'élevage

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
3.1	Adoption de technologies existantes et pertinentes	3.1.1	Effectuer un inventaire des technologies existantes
		3.1.2	Diffuser et promouvoir les technologies appropriées à travers les services de vulgarisation
3.2	Mise au point et utilisation durable de nouvelles technologies	3.2.1	Soutenir et renforcer les capacités des instituts de recherche
3.3	Amélioration de l'orientation commerciale du sous-secteur de l'élevage traditionnel	3.3.1	Intégrer l'entrepreneuriat, les entreprises et industrie de l'élevage dans le système éducatif
		3.3.2	Procéder à une formation formelle des éleveurs en professionnels de l'élevage
		3.3.3	Mieux informer sur les débouchés et fournir des mesures incitatives à l'entrepreneuriat axé sur le marché.
		3.3.4	Promouvoir le changement d'attitudes/mentalités pour catalyser la commercialisation des systèmes d'élevage traditionnels

3.4 Objectif stratégique 4 : Améliorer l'accès aux marchés, les services et la production de valeur ajoutée

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
4.1	Amélioration des infrastructures de commercialisation et de production de valeur ajoutée	4.1.1	Promouvoir des partenariats public-privé innovants pour le développement des infrastructures
			Effectuer une sensibilisation aux investissements minimums du secteur public afin de stimuler les services relevant du bien public et désenclaver les zones marginalisées
			Promouvoir le concept “ bâtir, opérer et transférer” (BOT : Build, Operate and Transfer)
4.2	Adoption de l'approche filière par les parties prenantes / augmentation de la valeur totale	4.2.1	Adopter et promouvoir les modèles existants réussis de développement des filières
			Développer, procéder à des essais pilotes et promouvoir de nouvelles filières sur base des informations factuelles
			Soutenir et renforcer les capacités pour améliorer les organisations professionnelles (par exemple les coopératives) et leur coordination
			Soutenir et faciliter la participation des parties prenantes dans les processus politiques
4.3	Exploitation des TIC pour améliorer l'accès aux marchés, amélioration des services et de la production de valeur ajoutée	4.3.1	Promouvoir les partenariats avec les entreprises des TIC afin de développer des innovations pour la commercialisation des produits d'élevage, le partage de l'information et d'autres services, y compris les transferts financiers, les déclarations de maladies et les services de vulgarisation
		4.3.2	Renforcer le soutien et l'investissement du secteur public pour créer un environnement favorable
		4.3.3	Promouvoir des mesures incitatives pour la production de valeur ajoutée, avec des mesures dissuasives correspondantes destinées à freiner l'exportation de matières premières

	Résultats escomptés		Les stratégies à mettre en œuvre
4.4	Mise en application de mesures sanitaires relatives à la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments, la santé publique	4.4.1	Soutenir le renforcement de capacités et les mécanismes de coordination pour l'application de mesures sanitaires aux niveaux régional, continental national
		4.4.2	Appuyer le plaidoyer et la sensibilisation parmi les parties prenantes en vue d'améliorer les connaissances et la conformité avec ces mesures
		4.4.3	Appuyer la mise en place de mécanismes d'autorégulation de la conformité par le renforcement des capacités, le développement de coopératives et les partenariats public-privé
4.5	Amélioration de l'accès aux intrants et services	4.5.1	Promouvoir des partenariats public-privé innovants permettant la participation du secteur privé dans la fourniture de services et d'intrants
		4.5.2	Créer un environnement politique favorable et des mesures incitatives pour réduire le coût des intrants et des services
		4.5.3	Promouvoir la production locale et la distribution intrarégionale des intrants et produits essentiels

4. PARTIES INTERESSEES DU SECTEUR

Les groupes cibles de cette stratégie sont les différents intervenants dans le secteur public et les acteurs non étatiques (ANE) qui sont activement impliqués dans les activités d'élevage, aux niveaux national, régional et continental. Il s'agit des :

- Acteurs du secteur privé (notamment les acteurs privés de la filière élevage, qui jouent un rôle essentiel dans le financement et la mise en œuvre du programme de développement de l'élevage en Afrique) ;
- Organisations de la société civile et organisations professionnelles (aux niveaux local, national, régional et continental avec des fonctions de plaidoyer économique et de sensibilisation politique) ;
- Acteurs du secteur public
 - » Gouvernements nationaux : leur rôle principal est de mettre en place des cadres politiques et réglementaires pour le secteur et de veiller à leur application ;
 - » Communautés économiques régionales (CER) : elles doivent jouer un rôle actif dans l'harmonisation des différents cadres institutionnels et instruments de facilitation du commerce, occupant ainsi une position cruciale dans la facilitation du commerce intra et inter-régional ;
 - » Autres institutions publiques régionales : elles comprennent les organisations de recherche sous-régionales et les instituts régionaux d'agriculture et d'élevage ;
 - » Niveau continental : l'Union africaine - à travers le Département de l'Economie rurale et de l'Agriculture (DREA) - est directement responsable du secteur. Dans le DREA, trois institutions spécialisées sont entièrement consacrées au secteur de l'élevage, à savoir le Bureau interafricain des ressources animales (UA-BIRA), la campagne panafricaine pour l'éradication de la mouche tsétsé et de la trypanosomiase (PATTEC), et le Centre panafricain des vaccins vétérinaires (PANVAC).
- Organisations internationales / mondiales : diverses organisations internationales et mondiales contribuent au développement du secteur

et seront impliquées dans la mise en œuvre de cette stratégie. Il s'agit notamment de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), la Société mondiale pour la protection des animaux, l'Union internationale de conservation de la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et d'autres organisations similaires.

5. CADRE D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

La réalisation de l'objectif visé par la LiDeSA dépendra du niveau et de la qualité des investissements qui seront alloués au secteur de l'élevage. Les sources traditionnelles de financement de l'agriculture en général et de l'élevage en particulier sont essentiellement les allocations budgétaires des gouvernements, les fonds des donateurs (bilatéraux et multilatéraux) et les investissements du secteur privé, y compris ceux des éleveurs. Cependant, il existe de nouvelles possibilités de financement qui pourraient profiter au secteur de l'élevage. Il s'agit entre autres des investissements soutenus par des fondations et par la diaspora africaine.

6. RESPONSABILITE, SUIVI ET EVALUATION

L'engagement des intervenants du secteur de l'élevage se traduira par leur appropriation des responsabilités associées à l'obligation de surveillance et de rapportage de l'exercice de ces responsabilités pour une exécution réussie et la durabilité de ladite stratégie, à travers une gestion et une prise de décision axées sur les résultats, tout en assurant une base claire et logique d'établissement de liens entre les ressources et les résultats escomptés. Il sera très important de mettre en place un forum continental pour le partage d'expériences et de bonnes pratiques, le rapportage des progrès accomplis et la discussion de solutions aux problèmes découlant de la mise en œuvre du processus.

7. RISQUES ET HYPOTHESES

7.1 Risques et flexibilité

- La lenteur de la croissance économique dans certains États membres pourrait compromettre la disponibilité des ressources financières pouvant être investies dans le secteur de l'élevage.
- L'humidité et les sécheresses récurrentes dans certains pays sont des causes potentielles de crises qui peuvent affecter le secteur de l'élevage et avoir des effets négatifs sur la mise en œuvre de la stratégie.
- La tendance croissante de la dégradation des ressources naturelles dans certaines régions en raison de leur utilisation non contrôlée peut affecter le développement du secteur.
- Les faibles liens avec les marchés et le caractère imprévisible actuel de ces derniers peuvent affecter négativement la production et les revenus des éleveurs vis-à-vis des prix élevés des intrants de base.
- Indépendamment de l'amélioration de la production, de la productivité et de la qualité, les États membres peuvent ne pas parvenir à exporter des animaux vivants et des produits animaux en raison des incidences des maladies.
- Les facteurs institutionnels et politiques peuvent avoir un impact négatif sur l'organisation et la mise en œuvre de la stratégie.
- Certains États membres pourraient ne pas donner la priorité aux activités de la LiDeSA, conduisant ainsi à un faible niveau d'exécution ou à une absence totale de domestication.
- L'élevage occupe une position faible dans la priorisation des ressources par le secteur public.

7.2 Hypothèses

Les hypothèses pour la réalisation réussie des stratégies d'élevage, les résultats et les objectifs sont précisés dans le cadre logique détaillé. Les principales hypothèses sont reprises ci-dessous :

- La performance de l'économie dans la région Afrique continuera d'afficher une croissance soutenue ;
- Les États membres augmenteront leurs engagements financiers et

accorderont la priorité au secteur agricole (y compris le secteur de l'élevage), comme indiqué et convenu dans la Déclaration de Maputo ;

- La LiDeSA sera intégrée dans les stratégies nationales existantes de l'élevage et les autres systèmes opérationnels en place dans les États ;
- Les gouvernements nationaux seront disposés à participer pleinement à la mise en œuvre de la stratégie ;
- Il y aura un environnement favorable, comme par exemple la volonté politique, la paix, la sécurité, la stabilité et la stabilité macroéconomique et la primauté du droit ; et
- Les chocs produits par les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les conflits n'affecteront pas de manière significative le processus de mise en œuvre de la stratégie.

8. MECANISMES D'ACCELERATION DE LA MISE EN OEUVRE

Après l'approbation de la stratégie, des actions de suivi seront menées aux niveaux continental, régional et national en vue d'assurer la sensibilisation et l'acceptation généralisées de la stratégie, l'intégration des objectifs et des résultats de la stratégie dans les politiques sectorielles et les plans d'action régionaux et nationaux et la consolidation de l'appui des gouvernements nationaux et des partenaires au développement à travers les allocations de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie aux différents niveaux. Un cadre détaillé de suivi et d'évaluation sera entrepris afin d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre. Dans la perspective d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie, les actions suivantes sont recommandées aux différents niveaux ci-après :

8.1 Au niveau panafricain

La CUA est appelée à :

- assurer une large diffusion de la stratégie ;
- mettre en place une plate-forme élargie des parties prenantes et lancer la mise en œuvre de la stratégie ;
- engager un dialogue de haut niveau avec les organismes donateurs / d'aide au développement pour obtenir leur adhésion au but et aux objectifs de la stratégie ;
- aider les organisations régionales et les États membres à sensibiliser les banques de développement, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les fondations, la diaspora africaine etc. à revoir leurs portefeuilles par rapport aux objectifs et résultats attendus de cette stratégie afin d'augmenter l'allocation de fonds au secteur de l'élevage.

8.2 Au niveau régional

Les CER sont appelées à :

- mettre en place une coalition des principaux partenaires et intervenants, et définir d'un commun accord les dispositions administratives et structurelles nécessaires pour faciliter et coordonner les actions nécessaires ;

- organiser des ateliers régionaux des principaux partenaires et intervenants en vue d'élaborer des plans d'action pour faire avancer le processus de mise en œuvre ;
- examiner les possibilités de partage des coûts et des ressources et d'échange d'expériences entre les pays.

8.3 Au niveau national

Les ministères et / ou les organismes en charge de l'élevage sont appelés à adapter et à intégrer les stratégies proposées de développement du secteur dans les politiques de développement et les plans d'action nationaux, de manière à assurer la cohérence des politiques et l'allocation des ressources publiques pour accélérer la mise en œuvre.

Les instituts nationaux de l'élevage sont appelés à :

- organiser des ateliers nationaux de sensibilisation et de diffuser des grands principes de la stratégie ;
- élaborer différents scénarios de mise en œuvre pour les responsables de l'élaboration des politiques ;
- formuler des projets et des plans d'action avec des objectifs et indicateurs de performance clairs sur la base des priorités nationales.

CONCLUSION

L'énorme potentiel du secteur de l'élevage africain n'a pas été exploité de manière à contribuer de façon satisfaisante à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique. L'absence d'une stratégie continentale cohérente de développement du secteur de l'élevage a laissé la plupart des efforts de développement aux initiatives ad hoc fragmentées. La Stratégie de développement de l'élevage pour l'Afrique (LiDeSA) vise à harmoniser les interventions aux niveaux national, régional et continental et à créer des synergies pour accélérer la croissance par l'intégration des investissements, les réformes politiques et institutionnelles, l'augmentation de la production, de la productivité et de la compétitivité du secteur. La stratégie met l'accent sur les questions-clés

et soutient les investissements à long terme dans le développement des capacités, l'amélioration des environnements institutionnels et politiques. Ces mesures visent à renforcer la contribution du secteur au développement socio-économique durable de l'Afrique, tout en soutenant la résilience, en luttant contre la dégradation de l'environnement et en limitant les effets néfastes sur la santé publique.

En outre, la stratégie encourage les partenariats qui impliquent tous les acteurs traitant d'un programme commun. La stratégie aide le secteur privé à optimiser les coûts d'investissement et à fournir des services rentables axés sur la demande, tout en se concentrant sur la capacité du secteur public à élaborer et appliquer des législations et réglementations qui assurent l'équité, la sécurité sanitaire des aliments, l'hygiène et la santé. Cette Stratégie de développement de l'élevage fournit donc un cadre général qui permettra de guider la formulation de programmes et projets, en particulier au niveau des propriétaires d'animaux d'élevage, des États membres, des CER et des organismes continentaux. Bien que la formulation de toute stratégie soit une condition préalable fondamentale, une stratégie doit être accompagnée de plans d'action qui articulent des projets et programmes détaillés à exécuter pour atteindre les résultats escomptés.



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000
Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342
Email : ibar.office@au-ibar.org
Site internet : www.au-ibar.org